Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260730-2026_087-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-087

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 2

Votants : 18

Date de convocation

24/07/2026

Date d'affichage

14/08/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 30 juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 24 juillet 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Etaient présents :
Madame Jocelyne DARTHY, adjointe, messieurs Gilles CARFANTAN et Sébastien REBOURS, conseillers municipaux délégués,
Mesdames Hélène BILY-LE GUYADER, Aurore BROUARD, Agnès CELEYRETTE, Anne-Cécile ONFRAY, Nathalie RENAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Pierre-Yves ALLORY, Erwan BRIAND, Éric DURAND, Anthony GUEHENNEUC, Franck GUERRIER, Jean-Charles LE BRETON.

Étaient représentés : Mathias DELHOMME par Jean-René CARFANTAN, Hélène PLESSE par Aurore BROUARD.

Était absente excusée non représentée : Maryse THEBAULT.

Était absent : néant

A été nommé secrétaire de séance : Éric DURAND.

DÉLIBÉRATION N°2026-087

FINANCES
Solidarité en faveur des Communes sinistrées
Don à la Protection Civile

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Matignon tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de Matignon de contribuer à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités,

Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260730-2026_087-DE

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de faire un don d'un montant de 1796 € (soit 1€ par habitant de la commune) à la Protection civile,
Aux coordonnées suivantes :

Coordonnées bancaires
La Protection Civile :
IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A
Titulaire : FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 Pantin

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document y afférent,

INSCRIT cette dépense au budget communal 2026.

Fait à Matignon, le 30 juillet 2026

Pour le Maire
et par Délégation
L'Adjoint,
Nathias DELHONNE

Le Maire, Jean-René CARFANTAN

MAIRIE DE MATIGNON (Côtes d'Armor)